

# Le Rapport sur les crimes de haine anti-LGBT en France

---



**Ce rapport fait partie des analyses  
thématiques annuelles de la mise en  
œuvre de la recommandation  
CM/Rec(2010)5 du Conseil de l'Europe  
sur des mesures visant à combattre la  
discrimination fondée sur l'orientation  
sexuelle ou l'identité de genre**

**La France s'est portée volontaire pour  
participer à cet examen thématique.**

En 2019

**55%**

des personnes LGBTI rapportent avoir subi des **violences liées à leurs orientation sexuelle ou identité de genre au cours de leur vie**

**35%**

Rapportent avoir subi **des discriminations**

**22%**

Rapportent avoir été **victimes de violences sexistes et sexuelles.**

**20%**

des victimes de crimes et les délits osent porter plainte et **5%** pour les cas d'injures et de diffamations.

**71%**

des français partagent au moins une des affirmations homophobes proposées en sondage.

**15%**

de la société française ne considère pas l'homosexualité comme une façon **comme une autre** de vivre sa sexualité.

**30%**

des français.e.s déclarent se sentir mal à l'aise à côtoyer de personnes LGBTI (surtout en ce qui concerne les personnes trans)

## Les recommandations formulées font largement écho à celles formulées par la CNCDH



### Recommandation transversale n°2 :

Engager une discussion sur les moyens permettant la pérennisation de l'action des associations LGBTI+

### Recommandation n°5 :

Prendre des mesures pour lancer les enquêtes de victimation de façon régulière, en particulier les personnes trans et intersexes, les femmes victimes d'actes lesbophobes et biphobes et les LGBTI+ les plus précarisés.



### Recommandation n°6

Encourager les travaux spécifiques de recensement des plaintes, d'enquête de victimation sur les discriminations subies par les personnes LGBTI+ et d'étude sur la santé des populations LGBTI+ dans ces territoires [notamment dans les Outre-mer] et fournir un soutien financier à la recherche sur ces questions.

### **Recommandation n°9**



**Améliorer le système de « référents LGBT » en favorisant leur identification comme personnes ressources au sein des services, en assurant leur recrutement sur la base de formation approfondie et en optimisant leur rôle par rapport aux « officiers de liaison LGBT+ », plus orientés vers l'accueil des victimes.**

### **Recommandation n°15**

**Prendre des mesures de sensibilisation et de formation des professionnels prenant en charge des personnes privées de liberté, tant au niveau de la formation initiale que continue.**



### **Recommandation n° 16**



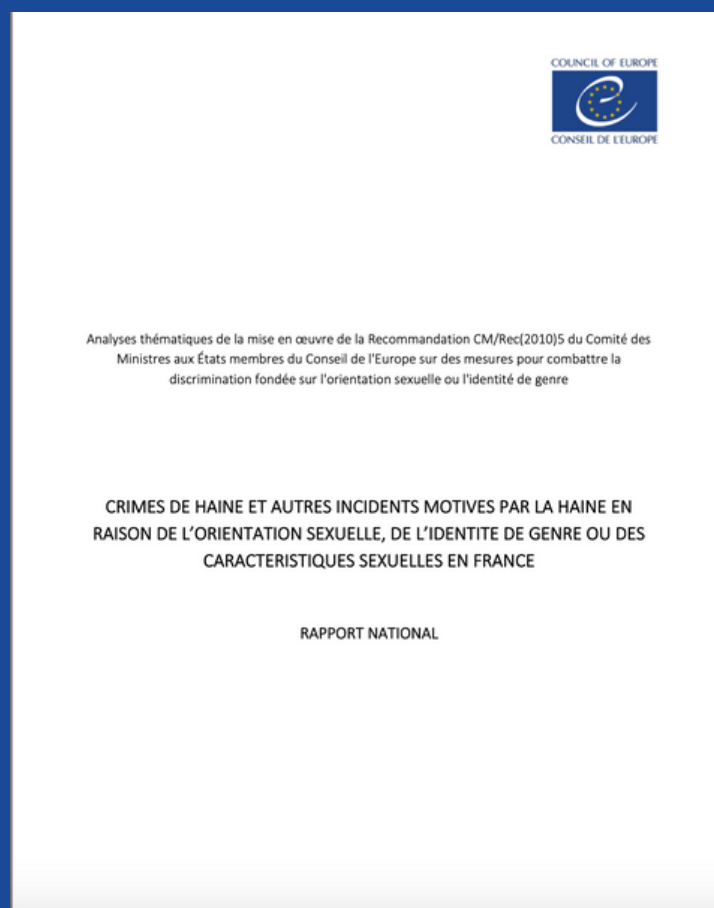
**Établir un cadre garantissant un suivi en santé et des soins adéquats et respectueux des personnes LGBTI+, et garantir en particulier l'accès des personnes trans à des soins adaptés à leurs besoins.**

### **Recommandation n°20**

**Intégrer explicitement la prévention des violences anti-LGBTI+ aux programmes d'éducation affective et sexuelle dispensés à l'école, favoriser l'accès effectif des élèves dans tous les territoires et toutes les filières à ces enseignements.**



# Pour plus d'infos sur le Rapport :



À retrouver sur Internet



Dilcrah.fr